

## REMETTRE EN CAUSE L'EXISTENCE DE L'ENSEIGNEMENT PRIVE, EST-CE « RELANCER LA GUERRE SCOLAIRE » ?

1- Rappelons brièvement l'histoire concernant l'Ecole, avant d'examiner la situation actuelle.

Retour sur image.

Depuis la mise en application des thèses de St Augustin et jusqu'en juillet 1789, l'Eglise catholique, en accord avec la Royauté, a la main mise sur l'instruction et l'éducation des jeunes, à tous les niveaux, en France.

- Un premier séisme se produit avec la période révolutionnaire. De 1791 à environ 1800, la République sépare l'Ecole de l'Eglise, et l'affranchit de toute influence religieuse. Mais tout au long du 19<sup>ème</sup> siècle, l'Empire, la Royauté et l'Eglise catholique reconquièrent leur pouvoir, la République abolie, sur l'organisation scolaire (férul sur l'école publique, lois Guizot, Falloux...)
- Le deuxième séisme se produit de 1882 (loi Ferry) à la loi du 9 décembre 1905. En 20 ans, la nouvelle République impose à nouveau la double séparation des Eglises, de l'Ecole Laïque, puis de l'Etat.

La République confirme la liberté laissée à tout particulier de faire donner à ses enfants l'instruction qu'il souhaite. Pas davantage, l'Eglise catholique n'accepte cette situation. Elle entame dès lors une lente et constante action de récupération.

La « guerre de reconquête », menée par l'Eglise.

Elle va se déployer tout au long de la première moitié du 20<sup>ème</sup> siècle. Elle s'appuie sur deux axes :

- Un argument financier, la revendication de crédits publics pour l'enseignement privé comme l'enseignement public, proportionnellement au nombre de leurs élèves.
- Un argument « doctrinal » : l'Eglise a mission divine d'enseigner.

Depuis les lois qui ont instauré l'Ecole Publique, l'Ecole de la République, la liberté de choisir le moyen d'instruction de son enfant, la « liberté de l'enseignement », n'est pas en cause. Tout monopole de l'enseignement public est exclu. Cette accusation fallacieuse apparaît néanmoins constamment dans l'argumentaire de ce que nous pouvons nommer, comme Victor Hugo, le parti clérical, c'est-à-dire l'alliance constante entre les partis conservateurs de droite et l'Eglise catholique. Et l'Eglise a accepté, pour arriver à ses fins, de se compromettre avec tous les pouvoirs politiques, y compris le gouvernement de Vichy, en 1940. Ainsi, elle est arrivée à arracher un arsenal de lois, de 1951 (lois Marie et Barangé) à 2009 (loi Carle). Ce corpus législatif marque l'aboutissement d'un siècle de « guerre scolaire » menée par le parti clérical.

Le dualisme scolaire est installé, première étape vers le pluralisme des écoles, aujourd'hui en cours.

Et les exigences insatiables de l'enseignement privé continuent à être satisfaites : ainsi, le 7 décembre 2017, par décret, le gouvernement a prélevé 20 millions d'euros sur le financement de l'enseignement secondaire public et attribué 10 millions à l'enseignement privé.

On annonce que l'enseignement privé coûte chaque année 7 milliards € à l'Etat. De leur côté, certaines collectivités subventionnent sans compter les établissements privés, sous contrat ou parfois hors contrat.

## **2- Notre demande**

Avec le Comité National d'Action Laïque, nous demandons une évaluation de cette politique pour vérifier si le cadre légal n'est pas débordé et que l'intérêt général est respecté. Jusqu'ici, nous n'avons jamais eu de réponse.

Est-ce « relancer la guerre scolaire » que de poser publiquement ces questions ?

D'autre part, l'enseignement privé prend-il sa part de la mixité sociale et scolaire indispensable à une République qui met la Liberté, l'Egalité et la Fraternité au fronton de tous les établissements. Non, au vu de toutes les enquêtes : ainsi 36% des élèves entrés au cours préparatoire en 2011 dans une école privée ont un père de milieu social très favorisé contre 17% des élèves dans une école publique.

Il y a deux fois plus d'enfants de chefs d'entreprise et de professions libérales dans le privé que dans le public, mais beaucoup moins d'enfants d'ouvriers, d'immigrés et de familles monoparentales.

Bien qu'étant à 96% catholique, l'enseignement privé recrute de moins en moins sur des considérations religieuses. Il s'agit davantage d'une école de classe sociale, cultivant l'entre soi. (1)

## **3- En Loire-Atlantique**

Avant 1920, en application de la loi républicaine, chacune des quelque 225 communes du département était dotée d'une école publique, concurrencée au fil du temps par une école privée. Dans certaines communes, des hameaux importants éloignés du centre-bourg étaient également pourvus d'une école publique. (Certaines existent toujours, du reste). Sous l'impulsion d'un évêque extrêmement déterminé en faveur de l'école catholique (que l'on dénommait « l'école libre »), de 1914 à 1934, 120 écoles privées sont créées, ainsi que la plupart des établissements secondaires qui existent toujours à Nantes. En même temps, 30 écoles publiques ferment leurs portes. Avec un clergé nombreux et influent, des pressions de toutes sortes sont exercées sur les familles. C'est une authentique croisade pour empêcher le développement de l'Ecole Publique, l'école de tous. Dans certains cantons ruraux, notamment dans le pays de Retz, 90 à 95% des enfants sont scolarisés dans l'enseignement privé.

Les écoles publiques accueillent en majorité les enfants des familles pauvres, tant en secteur urbain qu'en milieu rural, avec quelques fils et filles de familles républicaines.

Ce qui a fait écrire à la fin des années 1960 à des chrétiens progressistes : « Que des catholiques défendent leur école parce qu'elle est « leur » apparaît comme une aliénation du sens de leur présence au monde...Les chrétiens ont mieux à faire que de chercher à sauvegarder ou à créer en leur faveur des privilèges ! ». (in Ecole Catholique, aliénation ? 1968).

C'était leur façon à eux de réclamer la mixité sociale dont on ne parlait pas encore (2).

La Seconde Guerre Mondiale a accentué la prédominance de l'enseignement privé et en 1945, les écoles publiques du département ne regroupaient que 36,58% des élèves.

A la fin des années 1960, ce sont une bonne douzaine d'écoles publiques qui ferment encore !

En 1970, 56,67% des élèves sont scolarisés à l'Ecole Publique. On progresse, même si 42 communes sont encore dépourvues d'école.

#### Le renforcement de l'Ecole publique et sa renaissance en milieu rural

C'est la tendance qui se dessine à partir de 1970. La création du Comité Départemental d'Action Laïque en 1962, déclinaison du Comité National, commence à porter ses fruits. Il intervient à la demande des parents d'élèves et des amicalistes de nombreuses communes auprès des autorités préfectorales et académiques et surtout auprès des maires, certains refusant catégoriquement la réouverture de l'Ecole Publique. Il faudra beaucoup de persévérance au CDAL pour faire réimplanter l'école.

**Il faudra 50 ans pour inverser la courbe des effectifs Public-Privé.**

**En 2010, 65,13% des enfants sont scolarisés dans l'enseignement public. Seules, 13 communes sont sans école publique, dont une bonne moitié ayant moins de 600 habitants.**

**Les effectifs de l'Enseignement Public continuent de progresser, à chaque rentrée.**

**En septembre 2018,**

- les écoles publiques scolarisent plus de 66% des élèves, -
- les 83 collèges publics scolarisent 60% des élèves,
- les lycées publics scolarisent plus de 62% des élèves.

Dans son mémoire de maîtrise en géographie à l'Université de Nantes (L'enseignement privé en Loire –Atlantique (1909-1999) : la fragilisation du dernier « pilier de l'Eglise »), Damien Surget écrit : « *Au regard des dynamiques spatiales et sociales à l'œuvre, l'enseignement catholique fait toutefois preuve d'une surprenante pérennité... A bien des égards, l'effritement progressif de l'audience de l'enseignement catholique dans les campagnes de Loire-Atlantique apparaît comme l'un des derniers avatars de la paroisse traditionnelle... qui en fait les frais...* ».

#### **4- L'Ecole et la fracture sociale**

En maintenant ses exigences d'une école qu'elle pilote (et de son « caractère propre » même si elle ne reçoit pas que des élèves chrétiens), l'Eglise perpétue la fracture sociale qui existait déjà sur le plan scolaire au 20<sup>ème</sup> siècle.

En effet, depuis deux bonnes décennies, certaines familles hantées par le risque de l'échec, refusent de scolariser leurs enfants dans des établissements, surtout des collèges et lycées, proches des quartiers urbains et périurbains dont la population est en souffrance, sur le plan économique, social et culturel. Ainsi, à chaque rentrée on estime à mille ou deux mille le nombre d'élèves qui rejoignent l'enseignement privé dans les agglomérations du département. Avec cet apport, les établissements publics fonctionneraient mieux, et tous les élèves tireraient profit de leurs différences.

L'Islam se lance elle aussi dans le séparatisme scolaire. La mosquée de Malakoff à Nantes a annoncé en juin la création, en son sein, d'un collège musulman. A la rentrée 2018, ce projet ne s'est pas réalisé. A l'avenir, sa mise en œuvre n'arrangerait rien, à nos yeux.

Heureusement, de plus en plus de parents d'élèves parviennent à remettre en cause cette tendance à la ségrégation scolaire. Le rentrée scolaire 2017 a vu la réouverture de l'Ecole

Publique à St Hilaire de Clisson, commune de plus de 2 000 habitants, quasiment limitrophe de la Vendée.

En 5 années de présence militante, un groupe de parents a imposé cette réouverture, dans une école neuve. On attendait 3 classes : l'effectif des élèves inscrits a permis l'implantation de 5 classes. Au sein de l'amicale laïque, créée à cette occasion, les parents se félicitent que leurs enfants puissent suivre leur scolarité dans leur commune : leur socialisation s'accomplit ainsi harmonieusement. Bel exemple du bien-fondé et de l'impact de l'Ecole Publique.

### **5- Enseignement privé : pas mieux que l'enseignement public**

L'argument fréquemment avancé pour confier les jeunes à l'enseignement privé est la réussite scolaire.

**Or, une récente étude (3) vient de contester la valeur de cet argument : les scores légèrement supérieurs des écoles privées, au cours préparatoire, s'expliquent par l'écart de classe sociale entre les familles des élèves. Mais cet écart de départ de scolarité n'évolue plus à partir du cours élémentaire 2<sup>ème</sup> année. Ces conclusions rejoignent celles de l'OCDE.**

**L'enseignement privé n'arrive plus, à ce stade, à faire décoller les scores de réussite de ses élèves pourtant issus en plus grand nombre de milieux sociaux favorisés.**

Au-delà du coût financier que représente l'aide à l'enseignement privé, on peut donc observer aussi le coût social : le développement d'une société du dualisme, hiérarchisée, qui empêche certains jeunes de faire l'expérience de la différence dans l'égalité et la fraternité.

On retrouve cette tendance si on compare les résultats au baccalauréat (2017) des lycées de notre département. Depuis une dizaine d'années, on ne tient plus compte uniquement, dans le classement des établissements, des résultats, mais on mesure l'écart entre les résultats réels et les résultats « attendus », établis à partir de la composition sociale et du niveau scolaire des élèves.

Ainsi, en Loire-Atlantique, 13 lycées privés obtiennent des résultats inférieurs à ceux qui sont « attendus ». Dans cette catégorie, on retrouve pourtant des lycées « prestigieux ». Il en est de même pour 9 lycées publics, eux aussi renommés... par contre, on peut saluer les bons résultats des lycées accueillant une bonne proportion d'élèves issus de « quartiers populaires », à Nantes et St Nazaire. Ces lycées sont salués pour « la valeur ajoutée » qu'ils apportent à leurs élèves.

L'école privée ne propose pas un enseignement meilleur que celui dispensé par l'école publique. L'école privée ne fait pas progresser les élèves en difficulté : elle a simplement des élèves un peu meilleurs, au début de la scolarité. Les mêmes élèves auraient eu une progression similaire s'ils avaient été scolarisés dans le public.

***Au moment où les médias de l'Ouest discourent de plus en plus sur la « cohésion sociale » et où les femmes et les hommes politiques conservateurs ou populistes, en France, prônent à tout va la Laïcité, ils apportent aussi leur soutien à l'existence des établissements privés catholiques, concurrentiels du Service Public d'Education, l'Ecole Laïque.***

***Il y a là, à nos yeux, une contradiction qui perdure depuis plus de 50 ans.***

***En effet en 1950 déjà, le chroniqueur de la Vie Laïque, organe de la Fédération des Amicales Laïques, fer de lance de la défense et de la promotion de l'Enseignement Public, écrivait : « La création de nouvelles écoles privées, les écoles « chrétiennes », ne répond à aucun besoin et le plus clair résultat en est d'accentuer la division entre les citoyens d'un***

*même pays... Être laïque, ce n'est pas exclure, mais accueillir, c'est pratiquer la tolérance et l'amitié, c'est insister sur les devoirs qui rapprochent les hommes et non sur les dogmes qui les divisent. C'est appliquer en somme la grande leçon de la fraternité humaine »  
C'est toujours vrai...Il faudra bien qu'un jour, dans notre pays, on fasse un choix clair pour l'Ecole. C'est ce que nous demandons avec détermination.*

NB : Nous n'avons pas abordé le thème des « écoles alternatives », de création récente en Loire-Atlantique, et hors contrat pour le moment.

(1) Effectifs de l'enseignement privé : celui-ci scolarise en France environ 17% des élèves. Sa part relative s'accroît au fil de la scolarité :

- 12% des élèves en maternelle
- 15% des élèves en primaire
- 21% des élèves du secondaire

En Loire-Atlantique, l'enseignement privé catholique scolarise de 34 à 41% des élèves, selon les degrés et les cycles.

(2) Voir la brochure du CDAL : « 1962-2012 : 50 ans d'action pour la promotion de l'enseignement public

(3) « Qui choisit l'enseignement privé et pour quels résultats scolaires ? » Etude universitaire et ministérielle (Denis Fougère, Olivier Monso, Audrey Rain, Maxime Tô) publiée dans la revue Education et Formation N° 95, décembre 2017.

**« CE QU'ON APPELLE LIBERTÉ DE L'ENSEIGNEMENT NE PEUT PRÉVALOIR CONTRE L'ENSEIGNEMENT DE LA LIBERTÉ. »**

*Jean Jaurès*

